



**Motion relative à la consultation lancée par l'Etat concernant l'aménagement de l'A63 et de l'A660 par mise en concession**

*Motion présentée par le Groupe « PS & Apparentés », le Groupe « Gironde Avenir » et le Groupe « EELV-Génération.s »*

L'Etat lance actuellement une réflexion pour un aménagement de l'A63 avec passage à 2x3 voies entre Pessac et Salles et pour une mise aux normes et un entretien de l'A660, adossés à un système de péage. Dans ce cadre, et avant le lancement d'une consultation publique, les collectivités sont invitées à rendre leur avis sur ces projets d'aménagements par mise en concession.

Tout en affirmant que des solutions doivent être apportées au plus vite pour fluidifier la circulation sur cet axe en régulant prioritairement le trafic des poids lourds et en diversifiant l'offre de transports, les élus de l'Assemblée départementale donnent un avis défavorable au projet présenté par l'Etat pour les raisons suivantes :

La proposition de l'Etat s'appuie sur des études datant de 2009 qui font abstraction du système global des mobilités entre la Métropole et le Bassin d'Arcachon, comprenant notamment la RD 1010, la RD 1250, la voie ferrée entre Bordeaux et Arcachon et une offre de transports en commun.

La prise en compte de l'ensemble de ces infrastructures et moyens de déplacements mais aussi des possibilités de mieux accompagner les nouvelles habitudes de vie telles que le télétravail, s'impose en premier lieu pour construire, avec tous les acteurs des mobilités concernés, un projet respectueux du territoire et conforme aux exigences environnementales (en lien non seulement avec la stratégie de résilience girondine mais aussi avec les objectifs réglementaires de neutralité carbone à l'horizon 2050).

L'augmentation des capacités autoroutières sans péage aurait pour conséquence un accroissement du trafic à la fois contraire à ces objectifs et absolument incompatible avec les capacités d'absorption du trafic de la Rocade bordelaise.

A contrario, la création d'une nouvelle voie dont la réalisation et l'entretien des infrastructures serait adossés à un péage, exposerait les routes départementales à un report de trafic insoutenable pour les territoires concernés (+ 20 à 22,5% sur les RD 1250 et 1010 selon l'étude). Par ailleurs, les élus de l'Assemblée départementale considèrent qu'il serait injuste de faire payer aux usagers de la route girondins le financement d'une infrastructure de l'Etat dégradée et saturée par un trafic de poids lourds national et européen. Ils soulignent que les collectivités locales ont déjà financé les aménagements de l'A660 et les travaux de sécurisation des routes départementales sur le secteur du Sud Bassin.

Aussi, afin de ne pas répondre aux nuisances actuelles en créant des nuisances nouvelles pour la collectivité départementale, gestionnaire des routes départementales, ainsi que pour les habitants des communes traversées par ces routes, les élus de l'Assemblée départementale demandent à l'Etat d'engager un travail partenarial avec tous les acteurs des mobilités concernés pour co-construire un projet acceptable pour les territoires girondins et répondant aux enjeux d'une mobilité bas carbone.

Ils demandent qu'en urgence tous les moyens soient mis en œuvre pour le déploiement du fret ferroviaire, pour le déploiement d'un réseau de transport public express conformément au travail déjà engagé au sein du Syndicat Régional Nouvelle Aquitaine mobilités et pour faciliter le recours au covoiturage et le report modal, en menant des études sur l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence.

Enfin, comme demandé dans la contribution du Département aux Assises nationales de la mobilité en décembre 2017, les élus de l'Assemblée départementale demandent que tout nouvel aménagement d'infrastructure permettant une amélioration du système global de mobilités soient financés par le transport de marchandises national et européen.